

KOBE – GAC : Séance de rédaction du communiqué de l'ICANN63 (4)

Mardi 12 mars 2019 – 17h00 à 18h30 JST

ICANN64 | Kobe, Japon

MANAL ISMAIL:

Je veux vous faire savoir que nous attendons des textes pour inclure dans le communiqué. Nous serons sous peu à nouveau ici.

Bien. Je crois que nous avons suffisamment de textes pour commencer la première lecture du communiqué du GAC. Pouvons-nous projeter les textes sur l'écran s'il vous plait ?

Alors, avant de commencer, je demandais quel pouvait être le titre de cette section, parce que c'est « divers », « other issues » en anglais. Je ne sais pas si cela doit être une section où l'on fait état des points importants pour le GAC sans aucun avis en particulier pour le conseil d'administration en ce moment. Alors, divers, ça donnerait l'impression que l'on aborde justement des thèmes divers. Et je crois qu'on méprise en quelque sorte, ou que l'on donne moins d'importance aux thèmes qui ont été abordés.

Donc je ne sais pas si on pourrait appeler cela : « questions importantes pour le GAC » ou...Voilà, « Issues of importance to the GAC » dans le titre.

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

---

Le premier thème concerne les candidatures pour .AMAZON.  
Fabien Betremieux.

FABIEN BETREMIEUX: Je vais lire le texte et je vais m'arrêter à la fin pour voir si  
quelqu'un veut faire des commentaires.

Alors, les candidatures de .AMAZON. Le GAC a discuté les discuté  
les candidatures des gouvernements de la région de l'Amazonie,  
en particulier le Brésil, le Pérou, la Colombie, l'Équateur, au nom  
des États membres de [l'OCTA], envoyées par la liste de diffusion  
au GAC. Ils avaient eu l'occasion de développer avec la société  
Amazon Inc une solution mutuellement acceptable pour les  
candidatures pour .AMAZON mentionnées dans le communiqué  
du GAC d'Abu Dhabi.

Les gouvernements du Brésil et de la Colombie ont fait des  
déclarations pour réitérer les termes de la demande et ils ont mis  
l'accent sur leur engagement de travailler pour participer à une  
solution finale pour assurer que les pays de l'Amazonie auraient  
une participation significative dans la gouvernance et l'utilisation  
de .AMAZON.

Le GAC a considéré leurs demandes et a exprimé le souhait que  
les parties parviennent rapidement à une solution mutuellement  
acceptable.

---

MANAL ISMAIL: Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Je veux faire référence à la dernière phrase. Le GAC a considéré la demande. Je ne suis pas sûr que nous ayons été d'accord dans la salle sur cette partie du texte.

Moi, je crois que nous pourrions éliminer cette phrase ou bien nous arrêter là où la phrase dit tout simplement : le GAC a examiné leurs demandes. Et éliminer le reste.

MANAL ISMAIL: Le Brésil.

BRESIL: Thiago pour les registres. Pourquoi avons-nous inclus la dernière partie de la phrase ? Moi, je considère personnellement que les États-Unis ont exprimé leurs intérêts pour que les parties discutent d'une solution mutuellement acceptable, même si les États-Unis ont fait savoir clairement qu'ils ne donneraient pas leur soutien à l'avis du GAC sur cette question. Merci.

---

MANAL ISMAIL: Et il a encouragé les parties. Est-ce que cela répondrait aux inquiétudes et serait acceptable ? Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Oui, cela pourrait être acceptable. Enfin je ne comprends pas beaucoup quand même. Mais ce qui m'inquiète c'est une référence générique aux parties. On pourrait dire le GAC a exprimé le souhait que les pays de la région Amazonienne travaillent directement avec Amazon Inc - ou enfin le nom que la compagnie s'attribue d'elle-même - pour parvenir rapidement à une solution mutuellement acceptable.

MANAL ISMAIL: Je vois que le Brésil acquiesce de la tête. Vous trouvez que c'est acceptable ? Oui.

Bon, je vois que l'on acquiesce de la tête. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur cette partie du texte ? Bien. Oui, les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Excusez-nous, excusez-moi, je crois que je préfère cette formulation : le GAC a analysé la demande. Je ne veux pas que l'on crée une impression incorrecte. Je pense que ce type de texte suscite des interprétations, donc je reviens à ma première recommandation, le GAC a analysé la sollicitude.

---

BRESIL: Je n'avais aucun problème par rapport à ce qui avait été suggéré par la présidence comme une solution intermédiaire. Est-ce qu'il y a quelqu'un dans la salle qui voudrait que les parties ne travaillent pas ensemble pour parvenir rapidement à une solution mutuellement acceptable? Si c'est le cas, je vous demande de le dire clairement, parce que nous pourrions donc éliminer cette partie pour qu'il n'y ait pas cette sensation incorrecte de ce qu'il se passe dans la salle. Autrement, je conserverais cette partie de la phrase.

ÉTATS-UNIS : Pour avancer, pourrions-nous mettre des parenthèses, et nous en reparlerons plus tard ?

MANAL ISMAIL: Merci les Etats-Unis. Il y a la Commission Européenne et ensuite la Belgique.

COMMISSION EUROPEENNE: Je suis d'accord pour cette modification de texte.

MANAL ISMAIL: La Belgique.

---

**BELGIQUE:** Je crois que “inviter” ou “encourager”, je trouve que c’est important de conserver la dernière phrase.

**MANAL ISMAIL:** Merci la Belgique. Bien, nous avançons et nous allons ensuite revenir sur cette partie pour finir le travail là-dessus.

Est-ce que nous pourrions aller... La question des codes de pays à deux caractères. Voilà c’est du copié/collé de ce que nous avons partagé dans la séance avec le conseil d’administration.

Le GAC prend connaissance de la réponse du conseil d’administration à l’avis du GAC dans le document récent du tableau de bord. Un certain nombre de membres du GAC ont soulevé des questions sur la manière dont la décision du 8 novembre 2016 du conseil d’administration éliminait le processus d’autorisation pour la libération des codes de pays à deux caractères suivant, pour les nouveaux gTLD, était en ligne avec l’avis du GAC sur cette question.

Les membres du GAC analyseront la réponse et reviendront vers le conseil d’administration pour avoir davantage de précisions. Le GAC salue le développement de l’outil à deux caractères pouvant répondre aux inquiétudes de certains membres du GAC liées aux risques de confusions créés par l’utilisation des codes

---

pays au second niveau pour les nouveaux gTLD. Les membres du GAC essayeront d'utiliser cet outil dans l'avenir et ils se sont mis d'accord pour dire que dans la réunion de Montréal ils donneront leur point de vue, comme une vérification.

De toute façon, les membres du GAC peuvent partager leur expérience initiale dans l'utilisation de l'outil, et il y aura ensuite d'autres réactions qui seront exprimées dans la réunion avec le conseil d'administration à la réunion ICANN 65.

Donc voilà la seule modification qu'il y a eu. La France ?

FRANCE:

Merci Manal. Je crois que nous devons supprimer la dernière phrase parce que ceci a été fait tout simplement pour la réunion avec le conseil d'administration. Je crois que l'on doit finir par la phrase où l'on dit que la réunion de Montréal sera le moment de la vérification.

MANAL ISMAIL:

Parfait. Est-ce qu'il y a des objections pour cette suggestion, à savoir l'élimination de la dernière partie du paragraphe, la dernière phrase ?

---

Bon, je ne vois pas d'objection, donc nous allons maintenant aborder la protection des OIG. C'est le même texte que nous avons partagé avec le conseil d'administration.

Le GAC salue la réponse du conseil d'administration à l'avis du GAC dans le document récent sur le tableau de bord, et voudrait signaler que pendant la réunion de Kobe, le GAC a eu des échanges fructueux avec le conseil de la GNSO concernant la possibilité de redémarrer le PDP sur les mécanismes de protection dans des conditions qui puissent être satisfaisantes pour les besoins de toutes les parties prenantes, y compris les OIG et les membres du GAC qui s'y intéressent, pour chercher ou pour parvenir à des résultats mutuellement acceptables. Pendant la réunion le GAC a indiqué qu'il faudrait établir un délai avec une date butoir liée à cette série d'actions.

Est-ce que vous avez des commentaires ? Bien, nous avançons.

Voilà l'avis par consensus pour le conseil d'administration de l'ICANN. Voilà le texte que nous avons reçu sur le WHOIS et la législation sur la protection des données.

Nous ne l'avons pas vu auparavant, alors nous allons le lire plus lentement.

Le GAC recommande au conseil d'administration de prendre les mesures nécessaires pour garantir que l'EPDP de la GNSO

---

concernant la spécification temporaire pour les données d'enregistrement des gTLD puisse mettre en place des repères concrets et une date limite expéditive ou accélérée pour conclure les activités de la deuxième étape.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Pour la deuxième puce : de prendre les mesures nécessaires pour garantir que la portée des activités de l'étape 2 soit clairement définie dans le cadre de la vision de la finalisation expéditive de la mise en œuvre.

Trois, de mettre à la disposition les ressources nécessaires pour l'étape 2, pour effectuer de manière rapide des progrès sur des questions légales ou complexes qui ont été reportées depuis l'étape 1.

Quatre, de considérer la mise en place d'initiatives de travail en parallèle sur des mises en œuvre techniques telles que celles qu'on a développées pour le groupe d'étude technique, pour informer et compléter les activités de l'étape 2 de l'EPDP.

La Belgique s'il vous plait.

BELGIQUE:

Pourriez-vous nous expliquer cette phrase s'il vous plait ? Parce qu'il semblerait bien – si j'ai bien compris – que nous soutenions

---

l'idée, bien sûr on va tenir compte de ce travail parce que c'est eux qui ont demandé ce travail. Je ne comprends pas pourquoi on a inclus cette phrase.

MANAL ISMAIL: Les États-Unis ?

ÉTATS-UNIS : L'intention de cette phrase est de reconnaître le besoin d'une finalisation rapide et d'établir des jalons pour y parvenir. Voilà pourquoi on propose cela comme un avis du GAC, parce qu'il y a certaines inquiétudes en ce sens que cet effort se pérennise. Il n'y a rien là qui dise que les activités de l'étape 2 doivent être réalisées pendant une période de temps déterminée.

MANAL ISMAIL: Merci les États-Unis. Est-ce que cela répond à votre question, pour la représentante de la Belgique ? La Suisse.

SUISSE: Jorge Cancio pour les registres, représentant de la Suisse.

Il s'agit plutôt d'une question pour des précisions. Par l'avis, le conseil d'administration, pour prendre les mesures nécessaires pour tous ces points différents, comment pouvons-nous éviter

---

que le conseil d'administration dise que cela est une décision que doit prendre la GNSO ?

Je vous demande une précision, un éclaircissement. Nous devrions être plus spécifiques me semble-t-il.

Et pour la puce 5, je crois qu'il faudrait dire : service d'annuaire de données d'enregistrement. Je pense qu'il faudrait l'écrire et qu'il ne faut pas mettre l'acronyme. Oui bien sûr le dire, de faciliter la mise en œuvre rapide des politiques des services d'annuaire des données d'enregistrement, tel qu'elles ont été élaborées et fait l'objet d'un accord.

MANAL ISMAIL:

Par rapport à ce que vous avez proposé, j'ai le même souci. Nous sommes en train de proposer un avis au conseil d'administration, et le conseil d'administration ne pourra peut-être pas respecter cela. Nous devrions peut-être réviser ce texte.

JORGE CANCIO:

Je dois bien sûr m'en remettre aux collègues qui ont écrit ce texte. Mais moi, je me souviens qu'à d'autres moments nous avons demandé au conseil d'administration de demander à la GNSO quelque chose du genre. Parce que la décision est entre les mains de la GNSO. C'est à la GNSO de décider.

---

MANAL ISMAIL: Oui, je crois que nous en avons parlé brièvement. Mais nous pouvons signaler cela au groupe réduit pour qu'il puisse faire des ajustements dans la rédaction. Par rapport à ces 5 points, si vous êtes d'accord, nous pouvons aller de l'avant.

ESPAGNE: Je crois que ce serait utile de mentionner de manière explicite le fait de faciliter la mise en œuvre rapide des politiques de service de l'annuaire de données d'enregistrement comme le PPSI.

MANAL ISMAIL: Merci l'Espagne. Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport au texte qui se trouve projeté à l'écran ? Oui, l'OMPI.

[OMPI] : Oui, une précision peut-être. Nous devrions dire, peut-être : les questions liées à l'accréditation des services d'anonymisation et de représentation d'enregistrement fiduciaire. On avait dit PPSI.

COMMISSION EUROPEENNE: Je ne vois pas trop l'importance d'ajouter là les services de représentation et d'enregistrement fiduciaire. D'après ce que je vois, c'est la mise en œuvre des politiques résultant de l'EPDP. Je

---

ne vois pas quel est le rapport vraiment avec tout ce qui concerne les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

MANAL ISMAIL: Je crois que c'est un exemple.

ESPAGNE: Oui, c'est un exemple.

COMMISSION EUROPEENNE: Mais pourquoi aurait-on besoin de cet exemple spécifique ?

MANAL ISMAIL: Nous pouvons peut-être... C'est une première lecture, nous pouvons séparer cela peut-être, cela pourrait faire l'objet d'une amélioration, c'est la première lecture que l'on fait de tout cela. Une analyse ultérieure du texte est logique. Il faudrait donc marquer les points qui devraient faire l'objet d'un débat.

ESPAGNE: Nous l'avons inclus comme un exemple, mais nous pensons que c'est un exemple approprié, parce que si la commission a un autre exemple qu'elle voudrait ajouter, ou que quelqu'un d'autre pourrait mentionner, ce serait approprié.

---

MANAL ISMAIL:                      Merci l'Espagne. Oui ?

CATHRIN BAUER-BULST:        L'intention, à l'origine, était de faciliter la mise en œuvre rapide de la nouvelle politique telle qu'elle est élaborée. La question est de savoir : nous ajoutons un exemple et nous changeons peut-être le sens de cette phrase. Il faudrait peut-être préciser que nous voudrions une mise en œuvre rapide de la politique qui doit être complétée, mais que nous ne voulons pas non plus que l'ICANN oublie d'autres politiques, que l'ICANN a laissé un tout petit peu en suspend à propos de ce thème.

Je crois que nous sommes d'accord sur les initiatives qui ont été prises auparavant sur les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Il se peut que nous ayons à en débattre ou reformuler, mais je voulais dire pourquoi, dans ce texte que vous voyez sur l'écran, on pourrait provoquer un conflit.

MANAL ISMAIL:                      Merci Cathrin. L'Espagne, est-ce que vous êtes d'accord sur l'élimination de ce texte ? Vous avez peut-être avoir besoin de ceci ?

ESPAGNE:                            Oui, nous pouvons le revoir plus tard.

MANAL ISMAIL:

Bon, pouvons-nous continuer pour voir quels sont les fondements.

Le GAC a émis son avis de manière cohérente sur le besoin de trouver une solution rapide pour assurer un accès important aux données d'enregistrement non publiques pour les propos des tierces parties légitimes, en vue des modifications négatives pour les utilisateurs avec des propos légitimes dans l'utilisation et l'accessibilité du WHOIS. Le GAC a, au préalable, pris bonne note que ces utilisateurs ayant des propos légitimes incluent les organismes d'application de la loi, la cybersécurité et les mécanismes de protection des droits.

Le GAC remarque aussi que le Comité Européen de protection des données a expressément encouragé l'ICANN et la communauté à développer un modèle vaste, couvrant la totalité du cycle de traitement des données, depuis la collecte jusqu'à l'accès de ces données.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Le GAC observe que le temps et les ressources nécessaires à la finalisation de l'étape 2 sont considérables et qu'ils demandent une détermination de la portée du GAC claire pour assurer une conclusion rapide de l'activité.

---

Le GAC voudrait donc encourager une définition judicieuse de la portée de l'étape 2 et des initiatives y afférentes en donnant une considération aux éléments qui pourraient être fournis par la communauté en parallèle, et pourraient ne pas avoir besoin d'être inclus dans la portée, tel que les modèles d'accréditation.

Le GAC a reçu un modèle bref sur le travail du groupe d'études techniques qu'il a salué.

Le GAC estime que le développement d'options pour la mise en œuvre technique démontre comment un système futur pour l'accès au RDS pourrait être mis en œuvre en vue de tenir compte, en vue de la considération de tout ce qui concerne la sécurité des données et la vie privée.

Les considérations liées à l'étape 2 pourraient être bénéficiées par une exploration plus importante des considérations des options techniques.

En plus, le fait de tenir compte de ces considérations en parallèle pourrait aider à ce que ces politiques soient mises en pratique rapidement.

ESPAGNE:

Quand on mentionne les autorités d'application de la loi, nous pourrions parler des autorités civiles et dans le domaine pénal.

---

MANAL ISMAIL:                   Merci l’Espagne. Est-ce qu’il y a d’autres commentaires ? La Belgique.

BELGIQUE:                        Merci Manal. Je ne suis pas sûre que nous ayons discuté du nouveau modèle. Il y a eu une présentation de ce nouveau modèle tout simplement. Et j’ai cru comprendre qu’il y a de nombreuses questions qui doivent être soulevées en ce qui concerne les politiques. Il semblerait que nous soutenions cela. Bien sûr, cela peut être une solution, mais il peut y avoir d’autres modèles et d’autres solutions. Je préférerais un ton plus neutre, si c’est possible.

MANAL ISMAIL:                   Cathrin.

CATHRIN BAUER-BULST:       Et si on enlevait : a reçu avec plaisir, ce serait plus acceptable, parce qu’on pourrait dire que le GAC a reçu un rapport sur la question. Parce qu’il pourrait y avoir un autre.

MANAL ISMAIL:                   C’est bien la Belgique ?

---

BELGIQUE: Ok, merci.

MANAL ISMAIL: Merci la Belgique et merci l'Union Européenne.

D'autres commentaires ? Ok, alors on continue.

Nous n'avons pas encore de texte à insérer ici pour la révision de la CCT, on n'a pas de texte non plus pour le suivi des avis préalables pour les futures séries.

BELGIQUE: Je m'excuse de redemander la parole. Sur le WHOIS, dans le dernier paragraphe, je voulais mentionner l'observation que j'ai faite il y a deux jours sur les personnes physiques et les personnes morales. Je crois qu'il est important de rappeler au conseil d'administration qu'il faut trouver une solution pour ce qui est de la différence entre les citoyens et les sociétés, pour les échanges de données, n'est-ce pas ?

MANAL ISMAIL: Très bien. Je crois que nous allons faire une pause. Alors si vous avez des suggestions à faire, et si vous avez un texte concret, je serais très reconnaissante.

---

ÉTATS-UNIS :                   Merci. Je suis tout à fait d'accord avec la collègue de la Belgique. Absolument.

Ce qui me préoccupe, c'est que le GAC a pris note de plusieurs inquiétudes, comme on l'a vu dans notre déclaration par rapport au rapport final de l'étape 2.

Ça me préoccupe de faire référence à un seul, alors peut-être dans le fondement, on pourrait fournir un lien vers cette déclaration qui exprime nos opinions sur la question.

MANAL ISMAIL:                Merci les États-Unis, vous trouvez que cela est acceptable la Belgique ?

BELGIQUE:                    Oui, merci [Ashley] de ta proposition, je crois qu'elle est vraiment bien.

MANAL ISMAIL:                Ok.

---

**BELGIQUE:** Je voulais ajouter quelque chose, mais non.... La référence à l'avis du GAC de Barcelone, si je ne m'abuse, parce que là on a mentionné quelque chose à Barcelone. Je devrais le vérifier.

**MANAL ISMAIL:** C'est ça la référence de laquelle vous parlez ? Et je vois aussi que la France demande la parole.

**FRANCE:** Je crois que pour ce qui est de la différence entre les personnes physiques et morales, et bien il y a une référence dans notre communiqué de San Juan.

Et je crois aussi qu'il y avait une question en attente de l'avis du GAC, parce que le conseil d'administration a reporté la décision pour attendre le résultat de l'étape 1 de l'EPDP.

Alors, une autre manière d'aborder la question serait peut-être de tenir compte que l'on va prendre une décision maintenant sur cet avis du GAC, maintenant que l'on connaît le rapport de l'étape 1.

**MANAL ISMAIL:** Très bien. Donc la suggestion est de faire référence à ce troisième avis du GAC.



---

COMMISSION EUROPEENNE: Je voudrais signaler qu'il y a la recommandation 17 en ce qui concerne cette question, qui demande à l'organisation ICANN de mener à bien une étude sur la question.

C'est quelque chose qui se trouve aussi dans le rapport actuel de l'EPDP. On pourrait peut-être le reformuler, mais il faut reconnaître qu'il y a des démarches qui ont déjà été prises au cours du processus d'élaboration de politiques et qui exigent une nouvelle étude ou une analyse plus approfondie.

MANAL ISMAIL:

Ok. Alors, peut-être pendant la prochaine pause nous pourrions recevoir le texte qui manque et faire un essai de perfectionner ce texte qui concerne la protection de données.

Il y a des questions en attente. On peut aller vers le haut du document s'il vous plait ?

Il faut résoudre la question de l'exemple et nous mettre d'accord sur la référence que nous allons inclure. On a la proposition de faire référence à la déclaration du GAC sur le rapport de l'étape 1 qui inclut toutes les inquiétudes présentées par le GAC. Ceci était bien pour la Belgique.

La France a proposé une autre référence et j'espère que vous serez aussi d'accord avec la suggestion des États-Unis.

---

La France s'il vous plait.

FRANCE:

Je ne suis pas très sûr. Je ne suis pas très sûr de changer l'avis du GAC, mais il y a eu des parties de l'avis du GAC qui ont été reportées par le conseil. Je me demande quand est-ce que nous aurons une réponse à ces parties de l'avis du GAC, parce que l'étape 1 est déjà finie. Et nous attendons toujours la réponse. Peut-être pourrions-nous faire référence au mécanisme du BGIG.

MANAL ISMAIL:

Oui, je crois qu'il faudra revenir à la partie de ce qui a été reporté, reconfirmer que tout cela soit encore valide, et puis faire un suivi explicite ou bien voir s'il y a des changements à inclure pour modifier l'avis préalable.

Quelque chose d'autre ? Il y a quelque chose de prêt en plus de ça ?

La question serait : vous voulez faire une pause et travailler sur les parties qui nous restent ou vous voulez voir le communiqué dès le début et que nous analysions les parties qui n'appartiennent pas à l'avis du GAC mais qui sont incluses dans le communiqué ? Voulez-vous voir ce texte ou faire la pause ?

Alors, il y a la question de commencer dès le début.

---

Le comité consultatif gouvernemental de la société internet ICANN s'est réuni à Kobe au Japon du 9 et la date qui correspond, mars 2019.

Là on va insérer aussi le nombre de membres du GAC et le nombre d'observateurs. La réunion du GAC a été réalisée dans le cadre de l'ICANN 64, toutes les séances plénières du GAC et des groupes de travail ont été ouvertes au public.

Alors, on continue. Activités avec d'autres unités constitutives et participations avec la communauté, réunion avec le conseil d'administration de l'ICANN. Le GAC s'est réuni avec le conseil de l'ICANN et a débattu le suivi du tableau de bord de l'avis du GAC de Barcelone, l'outil de recherche de caractère et les documents d'information, le chronogramme pour traiter l'avis du GAC du communiqué de Kobe, le suivi du conseil sur l'avis différé.

Je crois que ceci a trait à la réunion que nous avons menée avec le BGIG, et pas avec le conseil de l'ICANN. Non, je crois que l'on parle du groupe d'interaction là.

Alors, ceci on va le corriger pour qu'on reflète les questions traitées avec le conseil d'administration.

Puis on a la réunion avec la GNSO. Le GAC s'est réuni avec les membres du conseil de la GNSO et ont débattu de l'accès des OIG aux mécanismes curatifs de protections de droits, le processus

---

rapide, l'EPDP, pour la spécification temporaire pour les données d'enregistrement des gTLD, et les procédures ultérieures des nouveaux gTLD.

Puis, la réunion avec le groupe de parties prenantes des registres. Le GAC s'est réuni avec des membres du groupe de parties prenantes des registres et a débattu le rôle et la structure de ce groupe dans le modèle multipartite de l'ICANN, et la sensibilisation universelle sur les TLD.

Réunion avec le groupe de parties prenantes des bureaux d'enregistrement de la GNSO.

Pardon, ici je n'ai pas fait de pause, mais ceci reflète ce que l'on a abordé. Alors j'ai imaginé qu'il n'y avait pas de problème.

Réunion avec les parties prenantes de la GNSO. Le GAC s'est réuni avec des membres du groupe des parties prenantes de bureau d'enregistrement et a débattu le processus rapide de développement des politiques, EPDP, pour la spécification temporaire pour les données d'enregistrement des gTLD, l'accès à des tiers à des données WHOIS non publiques et les efforts des bureaux d'enregistrement pour réduire l'utilisation malveillante du DNS.

Réunion avec la ccNSO. Je crois qu'ici, quand on met le nom complet, il faudrait ajouter le S. Le GAC s'est réuni avec les

---

membres de la ccNSO et a débattu le retrait des ccTLD, la présentation du DNS par HTTPS.

Cette réunion n'a pas encore eu lieu, nous allons nous réunir demain. Et s'il y a des modifications à faire, ceci sera reflété dans notre document. On a encore une séance pour travailler à la rédaction du communiqué. Ce n'est qu'un texte général provisoire.

Alors, on peut continuer avec la réunion avec l'ALAC qui aura lieu demain également. On va débattre de la déclaration conjointe GAC/ALAC sur l'EPDP, les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, les révisions des recommandations de la CCT, la comparaison des renforcements de capacité, les réactions des discours du président Macron à l'IGF, le suivi de la déclaration du GAC/ALAC sur la participation informelle à l'ICANN.

Réunion avec le groupe d'études techniques sur l'accès à des données d'enregistrement de gTLD non publics, le TSG. C'est la réunion que nous avons conclus avant la réunion avec le conseil d'administration. Le TSG a informé le GAC sur son objectif, son travail et son modèle technique préliminaire, récemment publié pour l'accès aux données d'enregistrement non public. Le TSG espère finaliser ce modèle technique vers la fin avril de 2019.

Débat communautaires, les membres du GAC ont participé à des séances intercommunautaire pertinentes et dans les questions

---

de grands intérêts programmées dans le cadre de l'ICANN 64, y compris la planification stratégique de l'ICANN, les démarches à suivre dans la réponse de l'ICANN au RGPD, et l'acceptation universelle et les IDN.

Encore une fois, pour ce qui est des séances intercommunautaires et l'acceptation universelle des IDN, ces réunions auront lieu jeudi. C'est-à-dire on ne fait que citer la réunion.

Les affaires internes. Il y a 178 membres du GAC et 37 observateurs, les autorités du GAC, le GAC remercie les vice-présidents sortants, Ghislain de Salins de la France et Guo Feng de la Chine de leur soutien et de la contribution au GAC au cours des deux dernières années.

Voilà, c'est la formule de remerciement que l'on utilise normalement. Merci beaucoup à Ghislain et à Guao Feng.

[Applaudissements]

À la fin de la réunion ICANN 64 à Kobe, il y aura le nouveau mandat de l'équipe d'autorité entrante au GAC. Cherif Diallo du Sénégal, Thiago du Brésil, son deuxième mandat, [inaudible] aussi, puis il y a les vice-présidents entrants : Olga Cavalli de l'Argentine et Luisa Paez du Canada.

---

Les groupes de travail du GAC. Nous avons reçu les rapports suivants des groupes de travail. Le groupe de travail de la sécurité publique du GAC, le PSWG, qui s'est réuni ce matin. Le PSWG a débattu des mesures pour la réduction de l'utilisation malveillante et la décision du conseil sur les recommandations de l'équipe de révision de la CCT en se concentrant sur la définition opérationnelle de l'utilisation malveillante et sur la base de l'avis du GAC de 2013 de Beijing. Le PSWG a considéré les priorités pour la deuxième étape de l'EPDP et a signalé le besoin d'un développement rapide de modèle d'accès, considérant l'impact sur les recherches et d'autres activités pour préserver la sécurité publique et faire respecter la loi.

Le PSWG remercie son membre sortant de l'équipe de direction, Iranga Kahangama – et je m'excuse si je n'ai pas bien prononcé son nom – de son engagement et de son énorme contribution au travail du PSWG, au nom du GAC. Je ne sais pas si Iranga se trouve dans la salle, mais merci, merci vraiment.

[Applaudissements]

Je ne sais pas si vous avez quelque chose à dire à propos du PSWG ?

Alors le groupe de travail sur la loi internationale et les droits de l'homme, c'est le groupe de travail HRIL, il a débattu le rôle du GAC dans la mise en œuvre de la valeur fondamentale des droits

---

de l'homme de l'ICANN. Et le résultat c'est son travail dans un document d'options qui sera basé sur les contributions des membres du GAC, sur les 4 options potentielles qui ont été considérées. Le groupe de travail des droits de l'homme et le droit international travaille avec l'équipe de travail intercommunautaire sur les droits de l'homme, sur un engagement ou une participation potentielle de la communauté au cours de l'ICANN 66 à Montréal, et il y a toujours en attente la considération du conseil pour la piste de travail 2 sur le ccWG responsabilité. Entre-temps, le groupe de travail espère les conclusions, ou attend plutôt les conclusions, de l'évaluation de l'impact des droits de l'homme de l'organisation ICANN auquel on s'attend après l'ICANN 64, pour pouvoir la réviser et faire les contributions pertinentes.

Les co-présidents du groupe de travail proposent de garantir que tous les documents du GAC, notamment le communiqué, respectent les normes d'accessibilité.

Des commentaires ? Ok.

Le groupe de travail du GAC sur la participation du GAC au NomCom. Le groupe de travail a reçu une mise à jour de l'équipe de planification de la mise en œuvre du NomCom, IPT. Certaines recommandations du plan de mise en œuvre peuvent avoir un impact sur la participation du GAC au NomCom. Et ils ont été

---

analysés au cours de la réunion. Le groupe de travail espère recevoir des rapports mis à jour de l'équipe de planification de la mise en œuvre du NomCom et prévoit de l'informer au GAC en conséquence.

Des commentaires ?

Je crois que c'est le texte que nous avons reçu d'Olga, n'est-ce pas ? Parce qu'elle n'est pas dans la salle.

Bien, nous allons maintenant la question du groupe de travail des régions faiblement desservies du GAC. Il a révisé et débattu des éléments pour une stratégie plus durable pour le renforcement des capacités au sein du GAC. Les membres du groupe de travail ont reconnu le rapport de l'évaluation de renforcement des capacités parmi les initiatives d'élaboration de capacité qui ont été réussies ayant été effectuées entre 2017 et 2018. Ce qui sera envoyé au GAC pour sa caution pendant la réunion. Cela a montré les efforts effectués avec la plateforme ICANN Learn pour assister et aider tous les membres dans ce groupe de travail et pour tous ceux qui viennent de commencer leur activité au GAC.

En plus, le groupe de travail a informé sur la présentation de candidatures supplémentaires pour l'année fiscale 2020 de l'ICANN, afin d'attribuer des ressources à 5 ateliers pour le renforcement des capacités. Le groupe de travail a discuté aussi du plan de travail mis à jour, structuré sur trois objectifs

---

stratégiques, et pour l'amélioration des connaissances et le renforcement des capacités parmi les membres, pour renforcer la participation au processus de développement des politiques de l'ICANN et pour identifier des leaders au sein du groupe de travail des régions faiblement desservies et établir des rapports avec la communauté de l'ICANN et les parties pertinentes.

La caution du GAC, ou le soutien du GAC au plan de travail sera révisé pendant la période intersession, avant la réunion 65 de l'ICANN à Marrakech.

Le groupe de travail du GAC pour analyser la protection des noms géographiques dans toute expansion future des gTLD. Le groupe de travail des noms géographiques du GAC a donné au GAC une mise à jour sur le progrès de la piste de travail numéro 5 du PDP sur - il me semble qu'il manque procédures - sur les séries ultérieures des nouveaux gTLD consacrés à la question des noms géographiques dans les noms de domaine de premier niveau.

Les commentaires reçus sur le rapport initial de la piste de travail numéro 5 ont été discutés et sont soumis à un examen supplémentaire de la piste de travail numéro 5 où le groupe de travail pense présenter un rapport au GAC.

Le groupe de travail sur les principes opérationnels du GAC et son évolution. Je dois vous prévenir que ce groupe de travail aura une

---

réunion jeudi. Mais il faut que nous finissions demain la rédaction de notre communiqué.

Alors, ce que nous avons ici, c'est juste un texte général qui dit que les co-présidents du groupe de travail ont présenté et décrit la charte, la structure, le cadre, la portée et le plan opérationnel du nouveau groupe de travail sur les principes opérationnels du GAC établis à Barcelone.

C'est un fait qui aura lieu jeudi. La charte et le plan de travail du groupe de travail ont été approuvés. Et nous mettons cela entre parenthèses parce que cela dépend de tout ce qui se fera jeudi. Si les membres du GAC adoptent la charte, nous allons supprimer la parenthèse, autrement, nous allons supprimer la phrase tout entière. J'espère que ce sera une option acceptable.

Enfin, le groupe d'interaction entre le GAC et le conseil d'administration, le BGIG, je crois qu'il s'agit du même texte que nous avons lu par erreur dans la partie où l'on parlait de la réunion avec le conseil d'administration. S'il n'y a pas de commentaire à propos du groupe de travail, je voudrais remercier les co-présidents et présidents du groupe de travail de leur rapport et d'avoir dirigé le travail de chacun de ces groupes de travail.

Et nous allons maintenant aborder les questions opérationnelles du GAC. Le GAC a revu des questions de différents types pour

---

améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations du GAC, dont la confirmation du processus de rédaction du GAC, le développement de nouvelles capacités pour faire le suivi et donner le soutien au GAC pour la considération et l'analyse des opportunités de commentaires publics, des améliorations potentielles pour la communication, dont des mécanismes réguliers de présentation des rapports pour l'élaboration de politique et tout ce qui concerne le site web du GAC. Le début d'un projet de mise en œuvre d'un inventaire de mapping pour la mise en œuvre de recommandations pour la piste de travail concernant la responsabilité, surtout celles qui ont un impact sur le GAC. Et en plus, un progrès, une modification pour la mise à jour des règles cohérentes du soutien du GAC aux déplacements, suivant les nouvelles directives de l'ICANN à cet égard.

ROBERT HOGGARTH:

Il y a deux sections pour lesquelles nous n'avons pas de texte. L'une d'elles c'est pour demain matin, parce qu'il y a les rapports des agents de liaison, nous préparons tout cela avec les personnes qui vont nous présenter les rapports mis à jour. Et un autre point qui n'apparaît pas au programme, mais dont nous devrions peut-être débattre, c'est le [CCGI], nous en débattons avec [Xavier] et Nigel, mais bon, c'est pour après.

---

MANAL ISMAIL:

Je crois que nous avons fait une première lecture complète du communiqué. Nous avons laissé quelque temps en suspens pour qu'ils soient débattus par les membres à propos du .AMAZON et du RGPD.

J'espère que les membres du GAC se réuniront et que nous puissions conclure une autre séance pour aujourd'hui.

Il est 6 h 15, je regarde notre ordre du jour pour demain. Demain nous allons commencer à 8 h 30 par le rapport des agents de liaison.

Je vous remercie vous tous. Cette journée a été vraiment productive.

La Russie pardon a demandé la parole.

RUSSIE:

Excusez-moi, je vous demande à vous tous de m'excuser parce que je ne vous permets pas de revenir dans vos chambres, mais je voulais m'assurer que vous aviez reçu nos commentaires pendant la séance que nous avons eue cette après-midi à propos du CCT. Nous avons présenté des commentaires sur la juridiction aussi à ce moment-là. Je ne sais pas s'il y aura quelque chose à ce propos dans le communiqué.

---

MANAL ISMAIL: Pardon, je n'ai pas vérifié mon courriel, je ne sais pas si nous avons reçu cela.

RUSSIE: Nous allons envoyer cela et nous allons mettre Fabien Betremieux en copie.

MANAL ISMAIL: Merci la Russie, merci d'avoir signalé ce point. Nous allons revenir sur ce thème demain.

GHANA: Je regrette de ne pas vous permettre de partir, mais je ne sais pas où nous pourrions nous procurer ce document. J'aimerais bien que vous me le disiez.

MANAL ISMAIL: Vous demandez où on peut trouver le communiqué?

GHANA: Oui.

---

MANAL ISMAIL: C'est l'URL, c'est un Google Doc, il a été envoyé dans la liste de diffusion, cela doit se trouver dans votre boîte de réception et je pense que cela a été envoyé aujourd'hui même.

GHANA : Je viens d'être ajouté à la liste de diffusion.

MANAL ISMAIL : Oui, nous sommes tous très occupés par rapport aux réunions et nous ne vérifions pas nos boîtes de réception, mais il faut que vous trouviez là votre URL.

Merci. Est-ce qu'il y a quelque chose d'autre ?

Non.

Merci beaucoup à vous tous, merci de votre patience, je crois que nous avons fait un très bon travail aujourd'hui. Nous nous revoyons demain matin.

Merci au personnel de soutien, à la partie technique et à nos interprètes. Merci beaucoup.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**